

DÉLIBÉRATION PORTANT NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITE D'AUDIT INTERNE

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ; Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu la charte de l'audit interne adoptée en séance du conseil d'administration du 2 février 2017 ; et révisée en séance du 14 novembre 2022 ;

Vu les délibérations n°2017-03 en date du 2 février 2017 créant le comité d'audit interne et nommant ses premiers membres ; n°2019-20 du 16 avril 2019, n°2021-10 du 15 mars 2021, n°2022-75 du 14 novembre 2022 nommant de nouveaux membres au sein du comité d'audit et/ou renouvelant leur mandat ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant que l'université de Bordeaux a installé une fonction d'audit interne, directement rattachée au Président de l'Université, depuis le 1er juillet 2016 ;

Considérant que la charte de l'audit interne adoptée le 2 février 2017 et révisée le 14 novembre 2022, prévoit la création d'un comité d'audit de l'université de Bordeaux, afin d'assurer l'indépendance de cette fonction ;

Considérant que l'article 1.5.1.3 de cette charte dispose que le comité d'audit est composé au minimum de trois membres à voix délibérative, tous extérieurs à l'université de Bordeaux, que les personnalités qui le composent sont proposées par le président et approuvées par le conseil d'administration de l'université, qu'elles sont proposées sur la base de leur expérience et de leurs compétences et que la durée de leur mandat est de quatre ans ;

Considérant que les membres composant ce comité d'audit interne sont actuellement au nombre de cinq, que deux d'entre eux ont un mandat qui coure jusqu'en novembre 2026, mais que trois d'entre eux voient leur mandat s'achever en avril 2025.

Considérant que l'un d'entre eux a fait valoir ses droits à la retraite et que deux d'entre eux acceptent de continuer à accompagner l'université en matière de risques si c'est le souhait du président et du conseil d'administration de l'université ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Article 1. Approbation du renouvellement du mandat de deux membres du comité d'audit arrivant à leur terme

- **M. Stéphane BERTHET**, Vice-Recteur en charge des relations internationales et interinstitutionnelles de l'université de Genève,
- **Mme Marie-Elisabeth GOULLIN**, Adjointe de la directrice générale d'Ile de France des Finances Publiques,

Article 2. Approbation de la nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'audit

- **M. Jose MORALES**, Agent Comptable de l'Université Paris Cité

Article 3. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (30 votants)
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 1

